

Le service de la santé publique a récemment communiqué des allègements possibles dans les EMS pour les résidents vaccinés et pour les résidents non-vaccinés.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous proposer un allègement important des restrictions dès le 1<sup>er</sup> mars. Cette nouvelle est un réel soulagement après une longue période de contrainte.

Cette nouvelle situation est possible grâce au travail important de l'AVALEMS, organisation faîtière, mais également grâce au travail important des établissements. Je relève particulièrement le travail important réalisé par le secteur des soins pour bénéficier d'une large vaccination rapidement dans une période pourtant très chargée. Je remercie ici l'ensemble de nos cadres de soins et des autres services.

**Les gestes de protection, la distance sociale et le port du masque pour les visiteurs et les collaborateurs restent obligatoires. La vigilance reste de mise afin de pérenniser ces mesures.**

Il faut distinguer un cadre pour les personnes couvertes par le vaccin et celles qui ne le sont pas. Les résidents vaccinés sont ceux qui ont attendu 14 jours après l'administration de la deuxième dose.

Toutes les mesures proposées sont issues des directives cantonales et fédérales. Elles évoluent et se renforcent selon l'évolution de la situation.

Nous sommes réellement soulagés d'aboutir à cette nouvelle solution. Si parfois nos règles comporteraient des incohérences à vos yeux, nous vous remercions de ne pas mettre en défaut nos collaborateurs. Vous avez toujours la possibilité de nous faire part de vos demandes et inquiétudes en sollicitant la direction : [jeremie.lugari@fondationcastel.ch](mailto:jeremie.lugari@fondationcastel.ch).

#### **PAR SECURITE POUR L'ENSEMBLE DES RESIDENTS ET DES COLLABORATEURS :**

- ✓ Si vous présentez des symptômes tels que fièvre, sensation de fièvre, douleurs musculaires, souffle court, maux de gorge, perte soudaine de l'odorat, maux de tête, toux inhabituelle ou fatigue persistante, reportez votre visite par sécurité pour l'ensemble des résidents et des collaborateurs.
- ✓ Les visites ne peuvent être faites que si les visiteurs et les résidents ne présentent aucun symptôme, de même, le visiteur est informé qu'il doit signaler à la direction ou l'infirmière-chef s'il est Covid-19 positif dans les 14 jours après la visite.
- ✓ En cas de doute sur la santé du visiteur, l'animatrice peut demander à contrôler la température. En dessus de 37°C, le visiteur ne peut pas se rendre auprès du résident.

#### **NOUVEAU**

|                          | Pour les résidents vaccinés (couverture 15 jours après la deuxième dose)                                                                     | Pour les résidents non-vaccinés                                                                                                                      |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Port du masque           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité</li></ul>                           | Port du masque recommandé en particulier dans les espaces communs                                                                                    |
| Activités collectives    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilité par groupe jusqu'à 10 personnes sans port du masque – respect des distances</li></ul>    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque requis, limité à 5 personnes.</li></ul>                                                       |
| Concerts – messes        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre illimité dans le respect des distances, uniquement pour les résidents.</li></ul>              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Possible avec le port du masque, uniquement pour les résidents.</li></ul>                                    |
| Promenades des résidents | <ul style="list-style-type: none"><li>• Possibles avec les proches dans le respect des mesures de protection – périmètre illimité.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Possible avec les proches dans un périmètre défini par l'établissement (proximité de 100m – pas de</li></ul> |

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous certaines conditions, possibles de manière autonome pour les résidents qui peuvent garantir le respect des mesures de protection</li> </ul>                                                                                                                                                               | fréquentation des lieux publics, magasins, etc...                                                                                                                                                                                                                 |
| Sorties chez des proches              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures de protection – pas de quarantaine au retour – établissement peut demander un test volontaire au retour</li> <li>• Annonce de la sortie au minimum 24h à l'avance au secrétariat ou le vendredi à 12h pour le week-end.</li> </ul>                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibles avec le respect des mesures de protection – quarantaine au retour (10 jours ou 7 avec un test négatif au 7ème jour).</li> <li>• Annonce au minimum 72 heures avant la sortie auprès du secrétariat.</li> </ul> |
| Visites                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée, nombre de visiteurs et nombre de visite par jour par résident illimités.</li> <li>• Possibles sans rendez-vous</li> <li>• Pas de rassemblement des visiteurs</li> <li>• Contact tracing garanti et formulaire d'entrée</li> <li>• Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Horaires des visites                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les jours de 14h30 à 18h</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Cafétéria et repas avec les visiteurs | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seront autorisés prochainement en fonction de l'évolution de la situation et du respect des premières mesures proposées (évaluation prévue au plus tard le 19 mars)</li> </ul>                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Pour les personnes ne pouvant pas être vaccinées non par choix mais pour des raisons de santé, des mesures particulières sont à l'étude.

**Port du masque par les visiteurs :** Par mesure préventive, nous fournissons gratuitement un masque neuf à chaque personne qui entre dans l'établissement. Il s'agit d'un masque chirurgical 2R, aujourd'hui validé par nos autorités. Si vous souhaitez porter un masque en tissu ou un masque de qualité supérieure, vous pouvez toujours le faire cependant nous vous demanderons de porter notre masque au-dessus. Nous vous remercions pour votre compréhension.

**Accompagnement de type Montessori :** La Fondation a choisi de former l'ensemble des collaborateurs aux approches Montessori pour les seniors. Depuis quelques semaines, de nouveaux principes émergent au sein de l'établissement qui visent à augmenter les possibilités de choix chez les résidents, de les impliquer comme citoyens de la communauté indépendamment de leur état de santé et ainsi de préserver leur identité et leur dignité. Des gestes simples viennent renforcer les démarches d'accompagnement. Prochainement, nous communiquerons plus précisément sur cette lente transformation à travers une information ciblée.

**Concerts et activités culturelles :** La musique et la culture étant essentielles à l'équilibre de chaque personne, le service d'animation a programmé plusieurs instants culturels en collaboration avec nos partenaires. Ainsi plus de 40 dates sont proposées pour des prestations de groupe ou de manière plus intimiste dans les couloirs et les chambres. Vous avez la possibilité de commander des moments individuels pour vos proches grâce à notre partenaire [www.danslejardin.ch](http://www.danslejardin.ch).

**Compte Facebook :** Afin de communiquer à large échelle et valoriser les projets de l'établissement, nous avons ouvert un compte Facebook auquel vous pouvez adhérer en cherchant « Fondation Castel Notre-Dame » sur ce réseau social. Les informations spécifiques vous seront toujours transmises par newsletter.

## POUR RAPPEL

**A qui s'adresser :** Nous vous rappelons ci-dessous les personnes à contacter pour toutes les situations que vous devriez éclaircir dans le domaine des soins, nous vous invitons à prendre contact avec les infirmières responsables d'étage ou l'infirmière-chef.

**1<sup>er</sup> étage :** Marie-Claude Bochatay - (lu,ma,me,ve) – 027 720 46 16  
[marie-claude.bochatay@fondationcastel.ch](mailto:marie-claude.bochatay@fondationcastel.ch)

**2-3-4-5-6<sup>e</sup> étage** : Anne-Chantal Rouiller – (lu,ma,me,je) – 027 720 46 13  
anne-chantal.rouiller@fondationcastel.ch

**Infirmière-chef** : Claire-Lise Lepourtois – (lu,ma,me,je,ve) 027 720 46 14  
claire-lise.lepourtois@fondationcastel.ch

Les demandes particulières peuvent être adressées à la direction par courriel à jeremie.lugari@fondationcastel.ch.

**Ouverture de la cafétéria** : La cafétéria reste ouverte pour les résidents et les consommations sont autorisées.

**Repas en commun** : depuis le lundi 30 novembre, les repas ont lieu en commun au rez-de-chaussée ou dans les étages. Les distances de protections sont maintenues.

**Déplacement dans l'établissement** : les déplacements sont autorisés afin d'encourager la mobilité. La distance de protection d'1m50 est demandée en tout temps ainsi que le port du masque.

**Visio-conférences** : Les visio-conférences sont toujours possibles. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec l'équipe d'animation en envoyant un message What's app ou un sms au 076 805 38 13. Les collaborateurs fixeront un rendez-vous tous les après-midis. C'est eux qui démarrent la conversation en vous appelant. Nous vous remercions de ne pas appeler sur ce numéro pour des renseignements ou pour démarrer une conversation.

**Téléphone avec les résidents** : Vous avez toujours la possibilité de communiquer avec les résidents par téléphone. Pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons installer des lignes téléphoniques provisoires sans coût. Vous pouvez vous adresser au numéro principal pour en faire la demande.

Entre 10h et 17h, vous pouvez appeler le numéro direct de l'étage et votre appel sera transmis. (1<sup>er</sup> 027 720 46 07 ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> 027 720 46 09 ; 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages 027 720 46 10).

**Dépose d'objet et d'intention** : Vous pouvez déposer des affaires personnelles, des objets et des intentions tous les jours à l'entrée nord de l'établissement (parking collaborateurs). Les numéros de téléphones vous permettant d'informer les équipes y sont indiqués.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration, nous vous adressons nos sincères salutations.

Jérémy Lugari  
Directeur

